

FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE DU LYCEE DES METIERS DE LA MONTAGNE

COORDONNEES DE L'INFIRMIERE : SANDRINE PARADELLE

Tél. : 05 59 39 05 14

Email : sandrine.paradelle@educagri.fr

Fax : 05 59 36 03 30

Adresse : 1051 route du Gave d'Aspe 64400 Oloron Ste Marie

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires affichés **sur la porte** de l'infirmerie et à la vie scolaire.

Infirmerie ouverte tous les jours sauf le mercredi après-midi.

Respectez les **heures de passage** affichées. **Ne venez pendant un cours qu'en cas d'urgence.**

ABSENCE

En cas d'absence de l'infirmière, voir avec le bureau de la vie scolaire.

JUSTIFICATIF

Tout justificatif de l'infirmière (absence, dispense, retour en cours) doit être aussitôt donné à la vie scolaire et ou professeurs.

ABSENCE EN COURS

Pendant les heures de cours, un apprenant vient à l'infirmerie seulement en cas d'urgence. Son professeur est avisé et l'élève accompagné.

TRAITEMENT MÉDICAL

L'infirmière est limitée dans la délivrance de médicament à usage interne B.O 2006 (paracétamol, spasfon, Smecta...).

Vous devez :

-signaler, les problèmes de santé, les traitements en cours et les dispenses d'activités physiques et sportives de votre enfant

- fournir le double de l'ordonnance de soins ou de traitement médical.

-si votre enfant interne arrive malade (rhume, maux de gorges, toux...), donnez lui ce qu'il faut pour se soigner la semaine.

En cas de fièvre l'élève devra rentrer chez lui.

Un projet d'accueil individuel (PAI) peut être mis en place pour un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies, trouble de l'attention) qui nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical et/ ou protocole en cas d'urgence). Aménagement demandé par la famille, dossier à retirer à l'infirmerie et /ou à la vie scolaire faire remplir par le médecin traitant ou spécialiste. Le PAI permet de lever le secret médical et d'informer l'équipe pédagogique. Il est donné lors des sorties : visites, voyage scolaire, chantier).

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, le SAMU 15 est appelé et leurs consignes appliquées. Dans un deuxième temps les parents sont informés. Si transfert à l'hôpital d'Oloron Ste Marie ,voici le numéro direct des urgences **05 59 88 30 00** et le mail **sec.urg@ch-oloron.fr**. Si vous êtes en incapacité de vous déplacer il vous faudra leur faire parvenir par mail l'autorisation de soin (article L1111-4) et l'autorisation de sortie selon les cas.

Concernant la sortie de votre enfant de l'hôpital, elle est gérée entre l'hôpital et vous (allo taxi ou vous même) L'élève part aux urgences avec la fiche d'urgence remise à la rentrée merci de la compléter et de la signer ce document est très important.

MATERIEL EMPRUNTE

Les élèves sont priés de rendre au plus vite le matériel emprunté. Une convention de prêt sera établie.

TRÈS IMPORTANT : DOCUMENTS A GARDER DANS VOTRE PORTEFEUILLE

Ayez toujours sur vous : - votre carte d'identité,

- votre carte vitale,

- Une copie de votre attestation de sécurité sociale et de mutuelle,

- votre carte de groupe sanguin,

- mention d'un éventuel problème médical.

Tournez la page SVP ➡

ACCIDENT DE TRAVAIL

Tout accident survenu au lycée, en stage ou sur le trajet du domicile, est considéré et traité comme un accident du travail. Vous devez :

- Prévenir la vie scolaire, afin de procéder à la déclaration MSA.
- Faire une déclaration d'accident dans les 48 h auprès de votre assurance pour tout accident qui peut nécessiter des frais de matériel qui ne sont pas remboursés complètement par la MSA (ainsi que la personne responsable).

VISITES MÉDICALES

Tous les élèves mineurs de toutes les classes (sauf classe du collège le 4ème, 3ème) bénéficieront d'une visite médicale obligatoire courant premier trimestre pour l'obtention d'un certificat médical d'aptitude à l'utilisation des machines dangereuses. Ils pourront ainsi utiliser le matériel en travaux pratiques sur le lycée ou en stage.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT POUR L'EXAMEN

Pour les élèves en situation de handicap : dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographe importante, problème neurologique visuel... Dans ce cas informer, le référent handicap sur le lycée : M. BACCARINO Pierre Jean (CPE).

Pour les aménagements de la scolarité et des examens : joindre le GEVASCO et l'aménagement de l'année dernière, prévoir de refaire ou faire une demande auprès de la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**. **MDPH de Pau Tel : 05 59 27 50 50 Adresse : Cité administrative - Rue Pierre Bonnard 64000 Pau Mail : mdph.pau@mdph64.com**

Il faudra également fournir un bilan de l'orthophoniste datant de moins de 3 ans.

Pour toutes ces demandes d'aménagement ou information s'adresser à **M. BACCARINO Pierre Jean CPE (Conseiller Principal d'Education)**. Mail : lpa.oloron@educagri.fr Tel : 05 59 39 05 14

PRÉVENTION SANTÉ

L'infirmière développe des actions éducatives et préventives en faveur des élèves qui portent sur les notions suivantes : l'entretien du capital santé, l'éducation à la sexualité, les conduites addictives, « construire et maîtriser son identité sur les réseaux sociaux », la lutte contre le harcèlement, vie amoureuse et prévention vie sexuelle, du handicap, le don du sang etc.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

En cas de bris de lunettes, perte de lentilles de contact,... ou si votre enfant est reconnu responsable d'un accident, vous devez faire une déclaration à votre assurance dans les 48 heures.

VACCINATIONS

Merci de joindre les photocopies de vos vaccinations

Vaccination obligatoire : D.T.P (diphtérie, tétanos, polio), à faire à 11-13 ans (5ème injection), puis à 25 ans, 45 ans, 65 ans, puis tous les 10 ans.

Vaccination HEPATITE B conseillée pour la filière SAPAT

ÉCOUTE

L'infirmière est à votre écoute pour tout problème de santé physique, psychologique, relationnel ou social de l'élève. Elle est soumise au secret professionnel. L'infirmière peut recevoir les parents sur RDV.

RÉUSSITE

Pour favoriser une bonne scolarité et le bien-être de l'élève, l'infirmière lui recommande de communiquer, et de répondre à ses besoins psychologiques et physiologiques:

- pratiquer une activité sportive, (section montagne et/ou UNSS sont proposés), la cohérence cardiaque, la méditation
- dormir 8 h par nuit, attention aux écrans,
- manger équilibré et s'hydrater,
- prendre soin de soi, se divertir et de s'ouvrir l'esprit par les activités proposées par l'ALESA
- apprécier ce qui est positif chaque jour et croire en lui,
- apprendre de ses erreurs (chaque fois que je ma plante je pousse)
- travailler régulièrement en revoyant les cours régulièrement, gage de mémorisation longue et de tranquillité d'esprit.



Bonne santé à tous et bonne rentrée

L'infirmière